



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Importations

Question écrite n° 40750

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la disparité du coût du travail entre les entreprises françaises et la concurrence étrangère, en particulier dans les pays du tiers-monde qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires du droit de la personne, notamment en faisant travailler les enfants. Le Gouvernement serait-il favorable pour pénaliser les produits émanant de ces pays lors de leur entrée sur le marché européen ?

Texte de la réponse

Le Gouvernement est soucieux d'assurer le respect d'une concurrence loyale dans les échanges. A cette fin, il agit pour que le commerce international prenne en compte les normes sociales fondamentales et il est essentiel que l'Organisation mondiale du commerce engage des travaux sur ce thème. Intervenant devant le Bureau international du travail le 11 juin dernier, le Président de la République a souligné clairement l'importance de cet objectif, désormais largement partagé en Europe. Il figure dans nos priorités d'action pour les prochains mois. La Commission européenne, comme les Etats-Unis, sont sur une ligne tout à fait similaire. De façon plus ponctuelle, nous disposons de procédures spéciales, dites antidumping, pour lutter contre les importations à prix abusivement bas et sommes prêts à y recourir chaque fois que nécessaire. Dans ce cas, la taxation ou la pénalisation des importations poseraient toutefois des difficultés significatives. En effet, cette solution ne pourrait fonctionner qu'à deux conditions : il faudrait en premier lieu pouvoir tenir compte de la très grande diversité des situations entre pays, entre secteurs industriels et parfois même entre entreprises. Il faudrait ensuite être en mesure de pouvoir différencier, dans les causes des bas salaires, la part qui résulte d'une concurrence déloyale avérée et la part qui compense des différences de productivité dont l'origine est purement économique. Enfin, la taxation ou la pénalisation des importations nous exposerait sans doute à des mesures similaires en retour, au détriment des emplois qui dépendent de l'exportation.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40750

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3605

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5061